



Coordination Syndicale Départementale CGT
3 rue de l'école maternelle, salle associative C
50410 PERCY EN NORMANDIE
☎ 07.71.79.55.74 📧 : csd50cgt@gmail.com

Monsieur le Préfet de la Manche

Objet : Préavis de grève pour la journée du 6 novembre 2025, de 0h à 24h couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Monsieur le Préfet,

La Coordination Syndicale Départementale CGT dépose, par la présente, un préavis de grève pour la journée du 6 novembre 2025, de 0h à 24h, concernant l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale ainsi que les salarié·es du secteur privé relevant de notre champ fédéral (entreprises de l'eau, de l'assainissement, de la thanatologie et du logement social).

Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de notre opposition résolue à la politique gouvernementale qui conduit à la dégradation de la Fonction publique et des services publics, et en particulier au projet de budget 2026, injuste et antisocial.

Depuis le premier mandat du Président Macron, les orientations économiques et sociales prises favorisent les intérêts du capital et des plus aisés, au détriment du monde du travail. Cette politique accroît les inégalités, alimente les divisions et fragilise les fondements de la solidarité nationale. Elle empêche tout véritable partage des richesses et rend impossible la justice fiscale et sociale.

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans cette même logique d'austérité, avec des mesures particulièrement dures pour les salarié·es, les agent·es publics-ques, les retraité·es et les plus précaires. Il se traduit notamment par :

- Le **gel du point d'indice** pour la troisième année consécutive ;
- La **retenue de 10 %** de la rémunération par jour en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
- Le **maintien du jour de carence** ;
- L'absence de **rétablissement de la GIPA** (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- Le **blocage des promotions et avancements catégoriels** ;
- La **désindexation des retraites**, entraînant une baisse des petites pensions ;
- Le **doublément des franchises médicales**.

Ces choix politiques aggravent la souffrance au travail, précarisent les agent·es, ferment des services publics essentiels (crèches, PMI, etc.) et accentuent la logique de rentabilité au détriment de l'intérêt général.

Pourtant, les moyens financiers existent. Ils doivent être mobilisés différemment, notamment par :

- La remise en cause des **211 milliards d'euros d'aides publiques** versées sans condition ni contrôle aux entreprises ;
- Une **fiscalité plus juste sur les dividendes** et les grandes fortunes ;
- L'application effective de la **taxe Zucman** sur le patrimoine de 100 millions d'euros et plus des 1 800 familles les plus riches.

Face à ces constats, la Coordination Syndicale Départementale CGT revendique :

- Une **revalorisation immédiate et significative du point d'indice**, porté à **6 €** ;
- Une **augmentation générale des salaires, des régimes indemnitaires et des pensions** ;
- La **réalisation effective de l'égalité salariale**, générant 6 milliards d'euros supplémentaires pour notre système de protection sociale ;
- L'**abrogation de la loi du 6 août 2019** dite de transformation de la Fonction publique et de la **contre-réforme des retraites**, avec un retour à l'âge de départ à **60 ans** ;
- Le **déblocage immédiat des avancements et promotions** dès lors que les conditions sont remplies ;
- La **refonte des grilles de rémunération** pour garantir un réel déroulement de carrière ;
- La **création d'emplois statutaires** et la **titularisation des contractuel·les et des agent·es en situation de handicap** ;
- L'**arrêt des coupes dans les dotations** aux collectivités locales afin d'assurer des **services publics de proximité** dotés de moyens humains suffisants ;
- Le **maintien de la rémunération à 100 % en cas d'arrêt maladie** et la **suppression du jour de carence** ;
- La **suspension des licenciements pour inaptitude physique** et des déclassés injustifiés.

Pour toutes ces raisons, la Coordination Syndicale Départementale CGT prend ses responsabilités et appelle l'ensemble des agent·es et salarié·es concerné·es à participer massivement à cette journée de grève et de mobilisation le 6 novembre 2025, ainsi qu'aux actions locales et nationales organisées dans le cadre de ce mouvement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT

Véronique LEPOTIER

Coordination Syndicale Départementale
CGT de la Manche
3 rue de l'école maternelle
Maison associative. salle C
50410 Percy en Normandie